

59 - Vie Associative - 3^{ème} attribution des subventions 2016

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : Pour 2016, le service Vie Associative dispose d'un budget de 178 538 € pour le versement de subventions aux associations.

Une subvention de 60 000 € a été attribuée au Comité des Fêtes pour le carnaval de Besançon par délibération du Conseil Municipal du 14 janvier 2016. Le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé sur l'attribution de 30 subventions pour un montant total de 80 900 € lors de sa séance du 4 avril 2016, puis de 13 subventions pour un montant total de 28 700 € le 15 septembre 2016.

Pour cette 3^{ème} attribution, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Association	Nature activité	Versé 2015	Proposition 2016
La Pive (anciennement L'Affranchie)	Mise en place d'une monnaie locale, la Pive, pour favoriser l'économie locale	500 €	6 000 €
La Voie des fleurs	Promotion de l'art floral japonais Ikebana et de l'art floral occidental	200 €	200 €
L'Inutile association	Création artistique avec pour outil principal la photographie. Gestion d'un laboratoire argentique	0 €	500 €
Trampoline Club Besançon	Pratique du trampoline	0 €	500 €
Collectif ludique bisontin (CLUB)	Organisation d'un festival LUDINAM sur le thème des jeux	0 €	500 €

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit **7 700 €**, sera prélevée sur la ligne 65.025/6574 CS 47047.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer 5 subventions à diverses associations pour un montant total de 7 700 €.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 7 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.